

Programmation de la natation dans le 1^{er} degré

Référence : Note de service du 28/02/2022



01

Les enseignants construisent leur **projet pédagogique en concertation** avec les professionnels MNS. L'accompagnement par la circonscription est souhaité.



02

La durée optimale d'une séance est de **40/45 minutes** avec au minimum 1 séance hebdomadaire. Le cycle d'apprentissage doit comprendre un minimum de 6 séances. La surface d'occupation est de 4m² par élève dans l'eau (exemple : une ligne d'eau de 25m pour 15 élèves).



03

Missions du professeur des écoles : **enseignement et sécurité**

Maternelle : 3 encadrants pour 20 à 30 élèves *

Élémentaire : 2 encadrants pour 20 à 30 élèves *



04

L'ensemble des intervenants et professeurs doit connaître le règlement intérieur et le plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) et être en mesure de les appliquer.



05

1 MNS ou BNSSA (professionnel qualifié) assure **la surveillance exclusive du bassin** : il ne peut pas assurer d'enseignement. **

* Les AESH, les ATSEM et les personnels en service civique ne comptent pas dans le taux d'encadrement de la classe.

** **Spécificité du bassin d'apprentissage (100m² max et 1,30m de profondeur)** : la surveillance peut être assurée par un professeur, titulaire et à jour du PSC1.